

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1er Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Une universitaire de Hong Kong :
« Il est absolument clair que l'approche a radicalement changé, pas seulement les tribunaux et la police. L'accent est mis sur la dissuasion et la punition. Les grandes manifestations sont très risquées »

Éditorial

Lee Cheuk-yan condamné à la prison ! Le dirigeant de la HKCTU, la confédération syndicale indépendante de Hong Kong, s'est vu infliger le 16 avril une peine de 12 mois de prison pour un rassemblement à Victoria Park le 11 août 2020 et de 6 mois pour une manifestation le 31 août (14 mois au total par confusion des peines). Et deux autres procès attendent le syndicaliste : un pour une manifestation le 1er octobre et le second pour la veillée aux bougies traditionnelle du 4 juin, qui chaque année commémore le massacre de Tian Anmen en 1989 ! Nous publions des extraits de son plaidoyer devant les juges.

Sous le titre « On ne peut pas mettre les consciences en prison. Nos convictions restent, la résistance continue », la HKCTU a publié une déclaration le jour même, où on peut lire : « *C'est toujours le tyran qui doit être traduit en justice, jamais le peuple opprimé. Cette époque de plus en plus agitée appelle notre intervention et notre mobilisation. Et si ceux qui agissaient ne sont plus là, alors il nous revient de prendre les affaires en main. C'est ainsi que continuera la résistance.* »

De bien rares voix. Pour sa part, la Commission Enquête Chine a immédiatement publié un communiqué (voir l'encadré ci-dessous) qu'elle a envoyé à tous les syndicats français et fait traduire pour le transmettre aux militants chinois de Hong Kong et du continent. Il se conclut ainsi : « *Il est de la responsabilité des dirigeants du mouvement ouvrier international de tout mettre en œuvre pour la libération des syndicalistes chinois.* ». Mais c'est un épais silence qui a entouré cette condamnation, tout juste rompu par un laconique message de la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI) : « *Le mouvement syndical international continuera à soutenir le mouvement pour la démocratie à Hong Kong.* » Serait-ce trop demander qu'une campagne sérieuse s'engage pour la libération des deux dirigeants de la HKCTU, Carol Ng et Lee Cheuk-yan ? N'est-ce pas cela qu'attendent de la CSI les syndicalistes de Hong Kong et au-delà ? Devrait-on s'ha-

bituer à ce qu'on embastille en silence des dirigeants de confédérations syndicales ?

Du travail ! Mais lequel ? Les travailleurs ont besoin de syndicats et de militants qui les défendent. Car on assiste à une dégradation des conditions de travail en Chine comme ailleurs. Et lorsque tombe le couperet des licenciements massifs, comme à Cathay, la compagnie d'aviation de Hong Kong qui a décidé il y a un an de ne plus reconnaître le syndicat et la négociation collective, le salarié licencié (ils sont 6000 à Cathay !) se retrouve seul face à l'employeur.

Le Premier ministre chinois Li Keqiang a parlé de « *promouvoir des emplois en abondance* » (14 avril) citant en exemple la création de 60 millions de nouvelles sociétés ces cinq dernières années, mais pas le nombre ni la nature des emplois correspondants. De quels

emplois s'agit-il ? Le 31 mars, Li Keqiang, qui s'était déjà fait l'an dernier le promoteur de l'économie des petits boulots avec les vendeurs de rue, a remis le couvert avec la promotion de l'emploi flexible : « *Tout en stabilisant l'emploi à temps plein, nous devons attacher une grande importance à l'emploi flexible, qui offre de larges perspectives.* »

L'emploi flexible, n'est-ce pas le cas pour ces 6 ou 7 millions de livreurs de repas surexploités à la guise de géants milliardaires ? Nous publions la fin de l'interview de Chen Guojiang, ce délégué des livreurs détenu par la police depuis le 25 février et qui risque jusqu'à cinq ans de prison pour avoir organisé la défense de ses collègues. Son arrestation est bien sûr destinée à interdire toute récidive et à effrayer tout nouveau prétendant. Gageons que cette question resurgira. ■

Communiqué de la Commission Enquête Chine

Le syndicaliste Lee Cheuk-yan et le délégué Chen Guojiang, des défenseurs des droits ouvriers sous les verrous !

– Après Carol Ng, la présidente de la confédération syndicale indépendante de Hong Kong HKCTU en prison depuis le 28 février dans l'attente de son procès qui doit reprendre fin mai, c'est au tour de **Lee Cheuk-yan, le secrétaire général de la HKCTU**, de se retrouver derrière les barreaux ! Il vient en effet d'être condamné vendredi 16 avril 2021 à 14 mois de prison pour avoir exercé son droit légitime à organiser rassemblements et manifestations pour exiger l'abandon d'un projet de loi d'extradition jugé liberticide. Lee Cheuk-yan a éclopé de 12 mois pour la manifestation de 1,7 million de Hongkongais sous une pluie battante le 18 août 2019 et de 6 mois pour une autre manifestation le 31 août (14 mois avec confusion des deux peines).

La juge britannique Amanda Woodcock a annoncé également des peines de prison pour des personnalités d'opinions diverses : l'ancien député de la Ligue sociale-démocrate Leung Kwok-hung (18 mois); le patron de presse Jimmy Lai (14 mois); Au Nok-hin (10 mois); Cyd Ho (8 mois). Des peines avec sursis ont également été prononcées à l'encontre notamment de trois avocats réputés : Martin Lee, Margaret Ng et Albert Ho.

– **Chen Guojiang** est en détention depuis son arrestation à Pékin le 25 février. Il est le fondateur de l'Alliance des livreurs, une organisation de secours mutuel, d'entraide, de défense des droits des livreurs de repas, surexploités par de puissantes compagnies privées. Il est accusé de « semer la discorde et provoquer de l'agitation » et risque des années de prison. La Commission Enquête Chine, qui depuis trente ans informe de la situation du mouvement ouvrier chinois et des activités des défenseurs des droits ouvriers, constate que le pouvoir à Hong Kong comme à Pékin s'attaque aux militants qui défendent les droits des travailleurs. Alors que la crise économique et sanitaire a servi de prétexte à des licenciements massifs à Hong Kong comme sur le continent, les travailleurs ont plus que jamais besoin d'être défendus, de délégués et de syndicats qui puissent agir en toute indépendance des employeurs et du pouvoir. Il est de la responsabilité des dirigeants du mouvement ouvrier international de tout mettre en œuvre pour la libération des syndicalistes chinois.

Samedi 17 avril 2021

Lee Cheuk-yan devant ses juges

Voici des extraits du plaidoyer de Lee Cheuk-yan. La traduction en a été assurée par la sinologue Marie Holzman, que nous remercions (le texte intégral est disponible sur simple demande à comenchine@wanadoo.fr).

VOTRE HONNEUR, je plaide coupable, mais je n'ai commis aucune faute en affirmant que le droit des peuples à manifester pacifiquement est un droit fondamental et je crois que l'Histoire m'absoudra. Puis-je en dire un peu plus sur mon parcours afin que Votre Honneur puisse comprendre pourquoi j'ai décidé de défiler avec le peuple pour l'avenir de Hong Kong ? (...) J'ai été président du mouvement anti-apartheid de Hong Kong dans les années 1980 et je me souviens encore de la détermination de Nelson Mandela disant, lors de son procès en 1963 : « *C'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir* ». Son idéal, c'était l'égalité pour les Noirs Sud-africains et il a ensuite passé 27 ans en prison. J'ai été ravi qu'en 1994 il ait été élu président de l'Afrique du Sud, donnant ainsi l'espoir aux opprimés du monde entier de voir la justice advenir grâce à la mobilisation obstinée du peuple. Je me suis longuement étendu sur l'inspiration que j'ai personnellement trouvée en Mandela, car j'ai commencé à militer en 1978 pour les droits des travailleurs et la démocratie. L'idéal de ma vie est de don-

ner aux pauvres et aux opprimés la force de s'exprimer et de se lever pour défendre leurs droits. Chaque fois que les opprimés affirment leurs droits et se battent pour leur dignité, je me sens également plus fort et stimulé pour poursuivre la lutte difficile et les défis auxquels Hong Kong est confronté.

« ... l'importance capitale que j'accorde au droit à la liberté d'expression par la parole ou la manifestation. »

(...) Votre Honneur peut dire que la loi est la loi et que je ne semble pas montrer de remords pour avoir violé la loi dans ce procès où l'on juge les événements du 31 août 2020. J'espère que Votre Honneur comprendra l'importance capitale que j'accorde au droit à la liberté d'expression par la parole ou la manifestation. C'est le seul moyen dont disposent les faibles et les opprimés pour redresser les torts qui leur sont faits. S'ils en sont privés, j'appellerai cela de la violence systémique à l'égard du peuple et je ne veux pas que Hong Kong soit gouverné sur la base d'une telle violence systémique. C'est pourquoi je ferai tout mon possible pour affirmer le droit des gens à marcher dignement et pacifiquement pour s'exprimer.

Votre Honneur, vous devez être profondément attaché au respect de la loi et je respecte votre idéal. Je voudrais citer la regrettable juge Ruth Bader Ginsburg (*) : « *Les juges doivent continuer à réfléchir et peuvent changer d'avis. J'ai toujours l'espoir que si la Cour s'aveugle sur tel point aujourd'hui, elle ouvrira les yeux demain* ».

J'ai été très impressionné par sa passion pour l'égalité des sexes, par le fait qu'elle se soit battue toute sa vie pour cette cause et qu'elle ait pu accomplir une œuvre si importante. Son message était que les temps changent et que les juges devraient s'adapter à leur époque. Pour Hong Kong, le pire est peut-être encore à venir, et nous avons besoin que les professionnels du droit ouvrent les yeux sur la souffrance du peuple, qu'ils se demandent dans quel camp est la loi et qu'ils réfléchissent à la manière d'accompagner les événements pour faire avancer les droits et la dignité du peuple. Je me soumetts humblement à votre condamnation et, quelle que soit votre sentence, je ne regretterai jamais d'avoir défendu les droits du peuple. ■

* Ruth Bader Ginsburg était une célèbre juge de la Cour suprême des Etats-Unis; elle est décédée en septembre 2020.

La parole à Chen Guojiang,

fondateur de l'Alliance des livreurs, aujourd'hui en détention

Avec cette troisième partie se conclut la publication des propos de Chen livrés en octobre 2020 sur un site chinois. La traduction en a été assurée par « Sixth Tone » et par la « Lettre ». (Extraits)

QUICONQUE est vraiment futé ne reste pas longtemps dans ce genre de boulot. Il y a un turn-over constant. Personne ne se soucie vraiment des assurances et de toutes les petites règles variées que fixent les plates-formes [NdT : plates-formes de livraison, propriété de deux géants privés, Alibaba et Tencent]. Les livreurs sont là juste pour gagner de l'argent rapidement. Et les préoccupations des livreurs sont aussi très variées. Il y a un bon nombre de livreurs qui veulent juste gagner leur vie honnêtement. Ils ne s'intéressent à rien d'autre. Il est donc difficile de rassembler tout le monde. Néanmoins, ces règles des plates-formes sont la source de tous nos problèmes. Par exemple, la plupart des conflits entre les chauffeurs et les restaurants sont dus au fait qu'ils ne préparent pas les commandes assez rapidement. La plate-forme fait une proposition de délai pour la course, mais il n'y a pas de limite réelle sur le temps que le livreur peut prendre. Si vous êtes un chauffeur Meituan, cependant, ces retards sont exaspérants. Vous devez attendre 15 minutes à partir du moment où vous franchissez la porte de la salle avant de pouvoir annuler et prendre une autre commande. Pour Eleme, vous devez déposer trois rapports

avant de refuser de livrer la commande : un après 5 minutes, un autre après 10 et un troisième après 15, et même dans ce cas, une amende vous sera toujours infligée si vous annulez.

Si vous demandez l'annulation de l'amende, le processus est compliqué et vous devez remplir des tas de formulaires. Quel chauffeur a le temps? Il vaut mieux ne prendre que quelques commandes supplémentaires. Personne ne peut se permettre d'attendre 15 minutes, de toute façon. Chaque commande doit être livrée dans les 30, peut-être 40 minutes. Ajoutez le temps que vous prenez pour vous rendre au restaurant, et une fois les 15 minutes écoulées, vous ne pourrez jamais effectuer la livraison à temps. Ce genre de chose rend les chauffeurs furieux, et parfois ils deviennent tellement fous qu'ils s'en prennent au restaurateur. C'est l'origine de la plupart des disputes entre chauffeurs et commerçants. (...)

Notre manque d'organisation empêche les livreurs de protéger leurs droits. Pour dire la vérité, je pensais que la mise en place de cette alliance et la riposte pourraient aider les choses. Je ne le pense plus. Je sais que l'alliance ne peut pas changer la situation dans son ensemble et qu'elle n'obtiendra jamais le droit de négocier directement avec les plates-formes. Pourtant, à tout le moins, cela peut changer la vie des gens autour de moi. Si je peux y arriver, cela en aura valu la peine. (...)

Salaires minimums toujours gelés sauf...

Certaines provinces ont annoncé qu'elles augmenteraient le salaire minimum après un an de pause, indique « China Labour Bulletin » (29 mars), mais aucune grande ville ou aucune province développée n'a prévu de l'ajuster cette année. La province du Heilongjiang l'a augmenté le 1^{er} avril. Le taux mensuel le plus élevé sera de 1860 yuans (240 euros), mais le taux le plus bas ne sera que de 1450 yuans, soit un montant inférieur de plus de 1000 yuans à celui de Shanghai, qui affiche actuellement le taux de salaire minimum le plus élevé en Chine, soit 2 480 yuans par mois.

La province du Jiangxi augmentera également son salaire minimum mensuel le 1^{er} avril. Le taux mensuel le plus élevé de la capitale provinciale, Nanchang, passera de 1680 yuans à 1850 yuans. Le 1^{er} mai de cette année, la province du Shaanxi augmentera ses taux de salaire minimum mensuel à tous les niveaux de 150 yuans, portant le taux le plus élevé à 1950 yuans et le taux le plus bas à 1750 yuans par mois. Des municipalités de grande taille ont promis qu'elles le feraient, mais sans donner de date, c'est le cas de Tianjin et de Chengdu,

Depuis la crise économique mondiale de 2008, c'est la première fois en 2020 qu'aucune des provinces chinoises n'avait annoncé une augmentation du salaire minimum. En principe, une augmentation de ce salaire minimum a lieu tous les deux ans, mais les grandes villes comme Pékin, Shanghai et Shenzhen n'ont rien annoncé après le gel des salaires en 2020. La dernière augmentation de ce Smic dans la province du Guangdong (où sont implantées nombre de zones économiques spéciales) remonte au 1^{er} juillet... 2018! ■